

Des formations interactives  
par des experts de terrain



# Catalogue des formations

Sécurité incendie / Accessibilité PSH  
Systèmes de sécurité incendie / Sûreté /  
Prévention des risques

# Nos domaines de formation



## Sommaire

Calendrier des formations	3
À savoir	4
Notre Engagement Qualité : La Certification Qualiopi	5
Des formations adaptées à vos besoins	6
Organisez votre propre parcours de formation	7
Quelles sont vos obligations de formation ?	8
Optez pour la souplesse de la formation à distance	9
Pourquoi BatiSafe propose des formations ?	10
Les plus BatiSafe	11

### Sécurité incendie

Connaître les fondamentaux de la sécurité incendie des Établissements Recevant du Public (ERP) – INC01	13
Maîtriser la réglementation incendie des Établissements Recevant du Public (ERP) – INC02	14
Appliquer la réglementation incendie des bâtiments d'habitation – INC03	15
Maîtriser la réglementation incendie en entreprise – INC04	16
Organiser la mise en sécurité incendie de tout type d'établissement – INC05	17
Connaître les obligations des chefs d'établissement(s) en matière de sécurité incendie – INC06	18
Assurer les missions du RUS ou DUS ou mandataire de sécurité – INC07	19
Gérer et organiser le registre de sécurité – INC08	20
Entretien et maintenance des installations techniques : respecter les obligations – INC09	21
Concevoir un système de désenfumage naturel ou mécanique – INC10	22
Comment évacuer les personnes en situation de handicap (GN8) – INC11	23
Gares : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type GA – INC12	24
Remontées mécaniques : appliquer la réglementation de sécurité dans les gares – INC13	25
Parcs de stationnement : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type PS - INC14	26
Comment préparer les visites de la Commission de sécurité dans un ERP ? - INC15	27
Équipier de première intervention : former votre personnel à la manipulation des extincteurs - INCP01	28
Équipier de première intervention : former votre personnel à la manipulation des extincteurs et à l'évacuation - INCP02	29
Équipier de première intervention : exercice d'évacuation de votre établissement - INCP03	30
Équipier de première intervention : former votre personnel chargé de l'évacuation de votre établissement - INCP04	31
Équipier de première intervention : former votre personnel à agir face à un départ de feu - INCP05	32
Hôtels : formation du personnel en matière de sécurité incendie - INCP06	33
Établissement de type J et U : Formation à l'évacuation horizontale - INCP07	34

### Prévention des risques

Le permis feu : maîtriser la sécurité des travaux par point chaud – PDR01	36
Le plan de prévention : sa rédaction dans le respect de la réglementation – PDR02	37
Le plan de prévention et permis feu : leur rédaction dans le respect de la réglementation – PDR03	38

Comment concevoir et suivre son document unique ? – PDR04	39
Quels sont les registres et dossiers à mettre en place dans les établissements ? – PDR05	40

### Sécurité incendie et accessibilité PSH

Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accessibilité PSH des bâtiments – HSI01	42
Appliquer les fondamentaux de la sécurité et de l'accessibilité PSH des bâtiments – HSI02	43
Établir un dossier de demande d'autorisation de travaux en ERP (DACAM) – HSI03	44
Architectes : intégrer la sécurité et l'accessibilité PSH à tous vos projets – HSI04	45

### Systemes de sécurité incendie

L'essentiel des Systemes de Sécurité Incendie (SSI) – SSI01	47
Connaître les fondamentaux des Systemes de Sécurité Incendie (SSI) – SSI02	48
La coordination des Systemes de Sécurité Incendie (SSI) – SSI03	49
Formation du personnel : exploiter le Systemes de Sécurité Incendie (SSI) – SSIP01	50

### Formation à l'utilisation de BatiFire

### Sûreté

Les essentiels pour une mise en sûreté des bâtiments – SU01	54
-------------------------------------------------------------	----

## Lexique

Ad'aP	Agenda d'Accessibilité Programmée Assemblée	IGH	Immeuble de Grande Hauteur
APSAD	Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages	IMH	Immeuble de Moyenne Hauteur
BETs	Bureau d'Études	IOP	Installation Ouverte au Public
CCDSA	Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité	MAA	Mise À l'Abri
CERFA	Centre d'Enregistrement et de Révision des Formulaires Administratifs	MOA	Maîtrise d'Ouvrage
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	MPU	Mallette de Première Urgence
CSPS	Coordination Sécurité Protection de la Santé	PdP	Plan de Prévention
DACAM	Demande d'Autorisation de Construire, d'Aménager ou de Modifier un établissement recevant du public	PEX	Partage d'Expérience
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises	PLS	Position Latérale de Sécurité
DDT	Direction Départementale des Territoires	PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
DST	Directeur des Services Techniques	PS	Parc de Stationnement
DTA	Dossier Technique Amiante	PSE	Plan de Sécurisation des Établissements de santé
DU	Document Unique	PSH	Personne en Situation de Handicap
DUS	Directeur Unique de Sécurité	RETX	Retour sur Expérience
EPI	Équipier de Première Intervention	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
ERP	Établissement Recevant du Public	RUS	Responsable Unique de Sécurité
ERT	Établissement Recevant des Travailleurs	SGS	Système de Gestion de la Sécurité
GA	Gare	SSI	Système de Sécurité Incendie
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement	SSS	Système de Sonorisation de Sécurité
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	TPS	Trousse de Premiers Secours

Aix-les-Bains
  Lyon
  Paris
  Formations à distance, dispensées en matinée (sessions de 3,5 heures)

Code	SÉCURITÉ INCENDIE	DURÉE (jour)	AVRIL	MAI	JUIN	SEPT	OCT	NOV
INC01	Connaître les fondamentaux de la sécurité incendie des ERP	1		13				18
INC02	Appliquer la réglementation incendie des ERP	2		13 & 14				18 & 19
INC06	Connaître les obligations des chefs d'établissements en matière de SI	1					14 & 15	
INC07	Assurer les missions du RUS ou DUS	1				9 & 10		
INC15	Comment préparer la visite de la Commission de sécurité	1		20 & 21				25

Code	PRÉVENTION DES RISQUES	DURÉE (jour)	AVRIL	MAI	JUIN	SEPT	OCT	NOV
PDR02	Le plan de prévention : sa rédaction dans le respect de la réglementation	1				30		
PDR05	Quels sont les registres et dossiers à mettre en place dans les établissements ?	1		22				

Code	SI ET ACCESSIBILITÉ	DURÉE (jour)	AVRIL	MAI	JUIN	SEPT	OCT	NOV
HSI01	Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments	1				24		
HSI02	Appliquer les fondamentaux de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments	2				24 & 25		
HSI03	Établir un dossier de demande d'autorisation de travaux en ERP (DACAM)	1					7 & 8	

Code	SI ET ACCESSIBILITÉ	DURÉE (jour)	AVRIL	MAI	JUIN	SEPT	OCT	NOV
SSI01	L'essentiel des SSI	1			3			5
SSI02	Connaître les fondamentaux des SSI	2			3 & 4			5 & 6

## À SAVOIR

Pour tout renseignements contactez le **04 86 80 19 60** ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

**Votre interlocutrice formations dédiée**  
**Clémence CARRAZ**  
Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

### Décalage d'accès à la formation



N.B. : Taux d'abandon 0 %

**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci. Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers.	Cours interactif en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un QCM pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer l'évolution des compétences acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



### Nos tarifs

À distance		
Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	590 € HT
Inter	2 jours	950 € HT
Intra	sur demande	

Présentiel		
Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	750 € HT
Inter	2 jours	1 100€ HT
Intra	sur demande	

# Notre Engagement Qualité : La Certification Qualiopi

Notre organisme de formation est certifié Qualiopi pour les actions de formation, une reconnaissance officielle de la qualité de nos prestations.

## Qu'est-ce que Qualiopi ?

Cette certification a pour objectif d'assurer la qualité des formations destinées aux professionnels et aux particuliers. Elle renforce la transparence et la confiance en évaluant la pertinence des contenus, l'efficacité pédagogique, l'organisation des sessions et l'adéquation des formations aux besoins des apprenants.

Pourquoi est-ce important pour vous ?

- Une garantie de qualité : Nos formations respectent des critères exigeants en matière de pédagogie, d'accompagnement et d'amélioration continue.
- Un accès facilité aux financements : Grâce à Qualiopi, nos formations peuvent être prises en charge par votre OPCO.
- Une reconnaissance officielle : Cette certification témoigne de notre engagement à proposer des formations performantes et adaptées aux besoins du marché.

Nous sommes fiers de répondre à ces standards de qualité pour vous offrir la meilleure expérience de formation possible !



## Financement par les OPCO (Opérateurs de Compétences)

Les OPCO sont des organismes chargés d'accompagner les entreprises dans le financement de la formation professionnelle de leurs salariés. Grâce à notre certification Qualiopi, nos formations sont éligibles à ces financements, facilitant ainsi l'accès à des parcours adaptés aux besoins des entreprises et de leurs collaborateurs.

## Qui peut bénéficier du financement par un OPCO ?

Le financement par un OPCO s'adresse principalement :

- Aux entreprises souhaitant former leurs salariés.
- Aux salariés désirant développer leurs compétences dans le cadre d'un plan de développement des compétences.
- Aux indépendants et professions libérales sous certaines conditions, selon leur branche professionnelle.

## Comment faire une demande de financement ?

1 Identifier votre OPCO : L'OPCO dépend du secteur d'activité de votre entreprise.

Choisir une formation éligible : Nos formations, certifiées Qualiopi, répondent aux critères de prise en charge des OPCO. 2

3 Effectuer une demande de prise en charge

Validation et financement : Une fois la demande acceptée, l'OPCO prend en charge tout ou partie de vos frais de formation. 4

**Besoin d'aide pour financer votre formation ?** Contactez-nous, nous vous accompagnerons dans les démarches de prise en charge !

# Des formations adaptées à vos besoins

## Des formations Inter, Intra et sur-mesure !

Parce que répondre aux plus près de vos attentes est notre priorité, nous adaptons nos formations à vos besoins.

### Formation Inter, les avantages

- Planifier la formation en avance grâce au calendrier de formations proposé par BatiSafe. Les mêmes formations étant généralement dispensées plusieurs fois dans l'année, il est également possible de réaliser 2 mêmes formations à 2 dates différentes en fonction de la disponibilité de vos participants.

- Le prix, si vous n'avez qu'une ou deux personnes à former.
- Le partage d'expérience (puisque plusieurs entreprises seront présentes).
- La mise à disposition d'une salle tout confort.
- Sortir du quotidien afin d'être pleinement dans le sujet.

### Formation Intra, les avantages

- Calendrier flexible.
- Coût plus intéressant à partir de 3/4 personnes.
- Vous avez la possibilité d'adapter et de personnaliser le programme en fonction de vos exigences métier et/ou contraintes d'exploitation.
- Vous pouvez choisir le formateur. Selon la formation choisie, des profils de formateurs vous seront envoyés.
- La formation se déroule chez vous ! Frais et temps de déplacements réduits pour l'ensemble des participants.



### Formation sur mesure

Vous avez un besoin particulier ? Le programme de formation n'est pas en totale adéquation avec vos attentes ?

Nous avons la possibilité de concevoir des formations en mixant le contenu de plusieurs formations de domaines différents.

Nous pouvons intégrer des problématiques particulières avec la possibilité de réaliser un audit préalable de votre patrimoine et de personnaliser la présentation.

**Toutes nos formations sont limitées à de petits groupes : 10 personnes maximum.**

# Organisez votre propre parcours de formation

**Vous êtes maître d'ouvrage ? Bureau d'études ? Propriétaire, exploitant de bâtiments ? Concoctez un véritable parcours de formation pour vos nouveaux arrivants ou tout simplement pour faire monter en compétences vos collaborateurs.**

Depuis plus de 16 ans, BatiSafe adapte ses programmes de formation à certains clients. SNCF, STVI, STGM, Cour des Comptes ... tant de clients qui nous ont confié leurs projets de formation, leurs attentes, leurs exigences auxquelles nous avons su répondre face à des contraintes complexes et singulières. Aujourd'hui, les compétences intégrées à notre bureau d'études sont telles qu'il nous est totalement possible de former tout collaborateur dès sa prise de fonction et tout au long de sa vie dans la structure.

## Prenons un exemple :



*Dans les 6 derniers mois, une collectivité territoriale d'importance a intégré 5 chargés d'opération. Le directeur de l'immobilier, M. MARTIN, aimerait forcément qu'ils soient tous opérationnels le plus rapidement possible, selon ses propres critères. Pour cela, M. MARTIN fait appel à BatiSafe afin de définir ensemble un programme de sessions de formations traitant différents thèmes.*

*« Qu'est-ce qu'un ERP ? », « Entretien et maintenance des installations », « Les acteurs d'une opération de travaux » « Gestion d'une opération en site occupé » ... Ce sont des dizaines et des dizaines de sujets, issus de l'expertise de BatiSafe, qui sont condensés dans ce programme personnalisé.*

*La montée en compétences se fait par des modules précis, validés systématiquement par un test de connaissance et un contrôle des acquis. Ainsi, tous les chargés d'opérations bénéficient du même discours, de la même technique, du même degré de connaissance.*

*Ce parcours s'étale sur une année à raison de 2 jours par mois. Par la suite, le directeur a souhaité mettre en place une formation continue sauf exception réglementaire inopinée.*

*Quelle que soit la taille de votre structure, la fonction de vos collaborateurs – chargé d'affaires, d'opérations, conducteurs de travaux, responsable sécurité, référent QSE – l'acquisition des connaissances rapide est un véritable enjeu. BatiSafe vous permet d'accélérer le processus.*

Alors, faites comme M. MARTIN : contactez BatiSafe au **04 86 80 19 60** ou à **formations@batisafe.fr** afin de vous lancer dans votre propre parcours d'intégration et de formation continue.

## Concrètement, comment ça marche ?



Je contacte BatiSafe et nous définissons ensemble les objectifs, le contenu, le public concerné et la durée afin de rédiger un plan de formation adapté à votre besoin. Une visite préalable peut même être prévue.



Nous planifions les formations sur l'année -> Validation des dates de formation.



Résultat : une équipe formée avec un contrôle des acquis grâce à des tests de connaissance tout au long du parcours pour aborder leurs missions en toute sérénité.

# Quelles sont vos obligations de formation ?

## Les obligations de formation

Le Code du travail, le Code de la construction et de l'habitation, certains règlements de sécurité ou autres ordonnances spécifiques imposent aux employeurs et exploitants de se former et de former son personnel à certaines pratiques, utilisation ou conduite à mener concernant la sécurité des personnes. Ces obligations incombent à l'employeur et concernent le personnel de tout établissement, recevant ou non du public.

### Sécurité incendie

L'article R. 4141-2 du Code du travail implique que « l'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun. Cette information ainsi que la formation à la sécurité sont dispensées lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire. ».

Plus précisément, conformément aux articles R4227-34 et suivants du Code de travail, les établissements de plus de 50 personnes ou avec matière inflammable ont pour obligation d'établir et d'afficher de manière très apparente une consigne de sécurité incendie. Celle-ci prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais doivent avoir lieu tous les 6 mois.

Cependant selon la circulaire DRT n°95-07 du 14 avril 1995 relative aux lieux du travail, les centres de milieux urbains n'ont pas la nécessité de réaliser un exercice d'évacuation tous les 6 mois pour des problèmes de sécurité que cela pourrait provoquer sur la voie publique. Pour les autres établissements (ceux accueillant moins de 50 personnes), aucune fréquence n'est indiquée dans le Code du travail, celle-ci est donc laissée au choix de l'employeur.



Pour les ERP de type O (1er, 2ème et 5ème groupe), de type R (1er groupe) et de type J et U, la réglementation prévoit des mesures particulières.



### Système de sécurité incendie

Outre les obligations du règlement de sécurité des ERP et du Code du travail, la norme NF S61-933 § 6.1. précise que le personnel en charge de l'exploitation du SSI soit formé à :

- La connaissance du site
- Les consignes de sécurité internes à l'établissement
- La manipulation des éléments constitutifs du SSI et les conséquences prévisibles engendrées

### Accessibilité des personnes en situation de handicap dans les ERP

L'article L. 4142-3-1 du Code du travail précise que « dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes, l'employeur met en œuvre une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination des professionnels en contact avec les usagers et les clients ».

Il est également important de se tenir informé, de connaître les dernières évolutions de la réglementation, maîtriser les obligations et les dispositions techniques, les intégrer dans tout projet de mises aux normes et mettre en œuvre une mise en accessibilité PSH réglementée et raisonnée.

# Optez pour la souplesse de la formation à distance

Il est possible de se former depuis chez vous et de nombreux avantages découlent de cette possibilité. Cela peut représenter un gain de temps, car aucun déplacement n'est nécessaire et donc permettre plus de flexibilité en termes de rythme, ou de contraintes professionnelles et personnelles.

## Comment ça marche ?

Toutes nos formations présentes au catalogue peuvent être dispensées à distance. Un ordinateur avec une connexion internet suffisent pour mener à bien votre formation.

En intra-entreprise ou en inter-entreprise, c'est à vous de choisir. L'équipe BatiSafe est à votre écoute pour vous épauler dans vos démarches et vous proposer la meilleure solution en fonction de vos contraintes éventuelles.



## Formation à distance, quel format ?

Même si la formation à distance permet une plus grande liberté en termes de logistique, BatiSafe tient à privilégier la qualité des échanges et souhaite maintenir la disponibilité la plus complète des stagiaires et du formateur. C'est pour cela que la durée de nos formations et le contenu pédagogique ont été repensés pour s'adapter au rythme de travail à distance.

Pour se faire, nous avons découpé le temps de nos formations présentiels en créneaux de 3,5 heures pour éviter la baisse de concentration et ainsi rester dans une dynamique positive.

### Les conseils de nos formateurs

- Préparez votre propre espace de travail : il s'agit ici de créer une atmosphère propice à la concentration. Cependant, pour suivre efficacement des cours en ligne, il est primordial de se sentir bien et de ne pas être dérangé ou le moins possible. Un bureau rangé et disposé dans un espace calme vous aidera à suivre votre formation en toute sérénité.

- Testez votre équipement informatique : Un matériel informatique opérationnel est nécessaire au confort et au suivi de la formation.

Voici la liste des équipements conseillés :

- Un ordinateur (plutôt qu'une tablette ou un smartphone),
- une webcam,
- un microphone,
- des écouteurs en kit main libre (pour le confort),
- une bonne connexion internet (privilégier la connexion câblée au wifi).

N'oubliez pas de tester ce matériel avant le lancement de la formation

# Pourquoi BatiSafe propose des formations ?

## Oui, pourquoi ?

Depuis sa création, en 2006, la formation fait partie du concept d'interlocuteur unique de la société savoyarde, désormais nationale. Initialement, ce n'était que pour répondre aux demandes de formation pratique en matière de sécurité incendie formulées par les premiers clients.

Ce n'est qu'en 2009 que la formation d'expertise prend forme. Elle se développe notamment grâce à l'intérêt du MONITEUR qui accorde sa confiance aux ingénieurs de BatiSafe.

Dès lors, l'offre n'a eu de cesse de s'étoffer. Ce qui a conduit l'activité pédagogique à représenter jusqu'à 19% du chiffre d'affaire global.



## Qui forme ?

La particularité de l'enseignement effectué par les collaborateurs de BatiSafe est que ces derniers sont avant tout des ingénieurs et des chargés d'affaires de terrain. La formation ne représente que 20% de leur temps, grand maximum. La majeure partie de leur quotidien est dédiée aux missions d'ingénierie, d'études, de coordination SSL, de maîtrise d'œuvre, d'assistances diverses.

Ces activités multiples ne les empêchent pas d'être performants dans la transmission de l'information, bien au contraire. Ils sont totalement en phase avec les valeurs de la société et ses fondations, parmi lesquelles nous retrouvons la transmission de l'information et l'enseignement technique. Ils sont d'ailleurs éprouvés aux différentes techniques de formation et régulièrement évalués.

## Qui est BatiSafe ?

Depuis 18 ans, BatiSafe est un bureau d'études, de maîtrise d'œuvre et de formations qui accompagne ses clients pour l'amélioration et le maintien aux normes des bâtiments.

Nos principaux domaines d'intervention sont :

- La sécurité incendie
- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- La sûreté
- L'amélioration énergétique

[Pour en savoir plus rendez-vous sur batisafe.fr](https://www.batisafe.fr)



## Quelle couverture géographique ?

La satisfaction client a toujours été une des valeurs prépondérantes chez BatiSafe. Au sein de la formation, elle est indispensable car une session doit être un moment unique pour tout participant. C'est pourquoi, jusqu'en 2018, nous proposons des sessions inter-entreprises uniquement au siège de BatiSafe, à **Aix-les-Bains**, afin de pouvoir offrir un service hors-norme.

Dans le cadre de la politique de développement national de la société, des sessions à **Lyon** et **Paris** sont désormais proposées.

Les sessions intra-entreprises peuvent être organisées **dans toute la France**.

BatiSafe propose des formations avec l'objectif d'offrir un service inégalé tant sur les compétences techniques que sur l'expérience de terrain, ainsi que sur la logistique et l'accompagnement.

# Les plus BatiSafe

Les formations sont des temps forts irremplaçables dans la vie professionnelle d'un individu et pour l'évolution d'une structure. BatiSafe vous propose de vivre une expérience unique.

## La possibilité de choisir



## Des experts pour vous former



- Experts de terrain dotés de l'intelligence des normes
- Personnalisation des programmes selon vos besoins
- Programmes liés à l'actualité réglementaire
- Adaptabilité envers le public formé



« Formation intéressante et nécessaire pour bien préparer les visites. Le formateur est passionné et motivé à partager ses connaissances. Les explications sont claires, les sujets sont détaillés et très intéressants. »

Formation, Comment préparer les visites de la commission de sécurité en ERP ? En présentiel, janvier 2024, Ville de la Ferté Gaucher



« - Formateur compétent qui s'est adapté au groupe, me sera utile dans la constitution de mes futurs dossiers

- Animateur très intéressant qui maîtrise son sujet, informations claires avec une mise en application possible immédiatement »

Formation, Établir un dossier de demande d'autorisation de travaux en ERP (DACAM) en présentiel, mars 2023, France Travail



« Je suis plus à l'aise sur les sujets évoqués, je comprends mieux et je pourrai aménager mes projets de façon plus intelligente et plus réfléchie sur la sécurité incendie et l'accessibilité PSH. Le formateur a pu répondre à beaucoup de mes questions, me donner des solutions et m'apprendre des éléments très importants sur chacun des sujets. »

Formation, Architectes : intégrer la sécurité et l'accessibilité PSH à tous vos projets en présentiel, juillet 2023, INSIDE



La sécurité incendie est le domaine de prédilection de BatiSafe. Elle est le socle de tout le concept, car tout passe par la sécurité incendie. Depuis la création, nous aidons nos clients à anticiper et exploiter les opportunités liées aux normes de sécurité et à en maîtriser les applications.

Notre force : notre expertise sur les normes et notre capacité à articuler en cohérence les différentes dimensions du changement : bâtiments, organisation et process.

Nous sommes prêts à vous délivrer nos secrets.



## CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) – INCO1

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Les établissements recevant du public font l'objet de dispositions spécifiques à respecter vis-à-vis de la sécurité incendie, définies dans le Règlement de sécurité.



### PROGRAMME

#### Le feu et ses conséquences

- Théorie du feu (triangle, classes de feu, les causes)
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Propagation du feu (conduction, convection, rayonnement, projection)
- La résistance et la réaction au feu des éléments et matériaux de construction

#### Le rôle et les responsabilités des acteurs de la prévention

- Obligations des propriétaires et des chefs d'établissement
- Rôle et mission du service de sécurité
- Les autres acteurs : rôles et missions

#### La réglementation incendie des ERP

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des ERP
- Dispositions constructives et techniques
- Évacuation des personnes en situation de handicap



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie
- Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la prévention
- Connaître la classification des bâtiments
- Appréhender les dispositions générales du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- Appréhender les liens entre accessibilité PSH et sécurité incendie



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés

Les architectes

Les bureaux d'études

Les services techniques

Les élus



### DURÉE

7 heures de formation

#### Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la mise en sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP)



## MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) – INC02

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Les établissements recevant du public font l'objet de dispositions spécifiques à respecter vis-à-vis de la sécurité incendie, définies dans le Règlement de sécurité. Leur application peut être complexe, notamment dans les bâtiments existants.



### PROGRAMME

#### Le feu et ses conséquences

- Théorie du feu
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- La fumée et ses dangers
- Propagation du feu

#### Le comportement au feu

- La résistance et la réaction au feu

#### Le rôle et les responsabilités des acteurs de la prévention

- Obligations des propriétaires et des chefs d'établissement
- Rôle et mission du service de sécurité
- Les autres acteurs : rôles et missions

#### L'organisation générale de la réglementation

- Contenu général et hiérarchie des textes
- Présentation des liaisons entre les différents textes

#### Le classement des établissements

- Classement d'un ERP
- Groupements d'établissements
- Calcul d'effectif

#### Les dispositions constructives et techniques



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les mécanismes du feu
- Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la prévention
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Connaître la classification des bâtiments
- Connaître les dispositions générales et particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- Connaître les liens entre accessibilité PSH et sécurité incendie



### PUBLIC CONCERNÉ

Les architectes

Les bureaux d'études techniques

Les services techniques

Les maîtres d'ouvrage



### DURÉE

14 heures de formation

• Implantation, construction, dégagements, désenfumage, installations techniques, moyens de secours et contrôles réglementaires

#### Liens entre la sécurité incendie et l'accessibilité des personnes en situation de handicap

- L'article GN8
- Les solutions techniques

#### Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la mise en sécurité incendie d'un ERP du 1er groupe.





## APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES BÂTIMENTS D'HABITATION – INC03

(Type de bâtiments concernés : habitation)

Les bâtiments d'habitation ont leur propre réglementation en matière de sécurité incendie et ses grands principes sont définis à l'article R. 111-13 du Code de la construction et de l'habitation. Les difficultés résident dans l'évolution de cette réglementation, son application aux bâtiments existants, les contraintes liées aux foyers logements et les interactions avec les établissements recevant du public.



### PROGRAMME

#### Réglementation et classification des bâtiments

- Organisation générale de la réglementation
- Les dernières modifications de la réglementation
- Les principes de base de la combustion
- Les objectifs de la prévention
- Généralités et classement des bâtiments d'habitation

#### Mesures constructives générales

- Structure et enveloppe
- Dégagements
- Conduits et gaines
- Dispositions particulières applicables aux foyers-logements
- La distinction avec les ERP de type J
- Parcs de stationnement
- Dispositions diverses
- Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation
- Études de cas en fil rouge



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
- Connaître le principe des foyers logements et la classification qui en découle
- Connaître les obligations des propriétaires
- Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
- Comprendre les règles particulières liées à une autre activité



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études  
 Les offices de l'habitat  
 Les sociétés de gestion immobilière



### DURÉE

7 heures de formation

#### Obligations des propriétaires et dispositions diverses

- Obligations des propriétaires
- Agrément des dispositifs ou dispositions constructives non prévus par la réglementation
- Application de la réglementation dans le temps



## MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE EN ENTREPRISE – INCO4

(Type de bâtiments concernés : ERT)

Le Code du travail, applicable à tous les lieux de travail, impose des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Les obligations des maîtres d'ouvrage pour la conception des lieux de travail et celles de l'employeur pour l'exploitation de ces mêmes locaux doivent être respectées dans toutes les entreprises.



### PROGRAMME

#### Obligations du maître d'ouvrage pour la conception de son entreprise

- Le dossier de maintenance
- Les caractéristiques des bâtiments
- Les voies de circulation et accès
- L'aménagement des lieux et postes de travail
- Les installations électriques
- Les dégagements
- Le désenfumage
- Le stockage ou la manipulation de matières inflammables
- Les bâtiments dont le plancher bas est situé à plus de 8 m du sol
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
- La prévention des explosions

#### Obligations de l'employeur lors de l'exploitation de son entreprise

- Caractéristique des lieux de travail
- Les portes et portails
- La maintenance, l'entretien et les vérifications
- La signalisation et la matérialisation relatives à la santé et à la sécurité
- Les installations électriques
- Les dégagements



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les obligations de l'employeur en matière de sécurité dans ses locaux
- Appréhender les principes de construction des lieux de travail
- Assurer la gestion de la sécurité au sein des établissements
- Connaître les moyens d'extinction et les systèmes d'alarme



### PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'entreprises  
 Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études  
 Les responsables de sites



### DURÉE

7 heures de formation

- Le chauffage des locaux
- L'emploi et le stockage de matières explosives et inflammables
- Les moyens d'extinction
- Les systèmes d'alarme
- Les consignes de sécurité
- La prévention des explosions

#### Études de cas

- Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation
- Implantation, construction, dégagements, désenfumage, installations techniques, moyens de secours et contrôles réglementaires



## ORGANISER LA MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE TOUT TYPE D'ÉTABLISSEMENT – INC05

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)

Le Code du travail et le Code de l'environnement imposent des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Ces mesures, associées à une analyse de risques propre à chaque établissement, doivent permettre de déployer une stratégie de mise en sécurité incendie des établissements.



### PROGRAMME

#### Le feu et ses conséquences

- Théorie du feu et vocabulaire
- Les modes de propagation
- Le comportement au feu

#### La prévention et l'analyse de risques

- La prévention des incendies
- Les principaux acteurs de la prévention incendie
- La réglementation incendie (Code du travail et Code de l'environnement)
- L'analyse de risques
- Les obligations de formation

#### La mise en sécurité incendie

- Le schéma directeur de mise en sécurité incendie
- Organiser la gestion de la sécurité incendie des établissements
- Inclure la sécurité dans les travaux d'aménagement ou de réfection
- Les systèmes d'alarme et les systèmes de sécurité incendie

#### Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la mise en sécurité incendie d'un établissement recevant des travailleurs (ERT)



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être sensibilisé au risque incendie et aux moyens de prévention
- Connaître les fondamentaux de la réglementation incendie et les principales obligations en découlant
- Organiser la gestion de la sécurité incendie
- Appréhender les systèmes d'alarme et les Systèmes de Sécurité Incendie



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les responsables sécurité ou HSE  
 Les animateurs prévention  
 Les services techniques publics ou privés  
 Les chefs d'établissements



### DURÉE

14 heures de formation



## CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT(S) EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – INC06

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Le Code du travail, applicable à tous les lieux de travail, impose des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Les obligations des maîtres d'ouvrage pour la conception des lieux de travail et celles de l'employeur pour l'exploitation de ces mêmes locaux doivent être respectées dans toutes les entreprises.



### PROGRAMME

#### Le feu : notions générales

- Les principales causes d'incendie
- Le triangle du feu et la combustion
- Les modes de propagation
- Résistance et réaction au feu
- Les classes de feu
- Les agents extincteurs
- Les principes fondamentaux de la prévention

#### Les textes réglementaires applicables

- Code du travail
- Code de la construction et de l'habitation
- Règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP

#### Les obligations des chefs d'établissements

- La déclaration des travaux et des événements en ERP
- La mission de contrôle technique
- Les groupements d'exploitations
- Le registre de sécurité
- L'évacuation des personnes en situation de handicap
- Les consignes et l'affichage de sécurité
- Le service de sécurité incendie et la formation du personnel
- Les sanctions administratives et pénales



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Améliorer la sécurité du personnel et du public accueillis
- Conserver le niveau de sécurité de l'établissement
- Répondre précisément aux multiples obligations en sécurité incendie



### PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements  
 Les responsables sécurité  
 Les responsables de sites



### DURÉE

7 heures de formation

#### La Commission de sécurité

- La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)
- Les visites périodiques et d'ouverture
- Les bonnes pratiques
- Les prescriptions exceptionnelles

#### Vérifications périodiques et entretien

- Les obligations
- Les organismes agréés et techniciens compétents
- Les vérifications en ERP du 1er groupe, 2ème groupe et en Code du travail

#### Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la visite du site de la formation (dans la mesure du possible)





## ASSURER LES MISSIONS DU RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS) OU DIRECTEUR UNIQUE DE SÉCURITÉ (DUS) OU MANDATAIRE DE SÉCURITÉ – INCO7

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Conformément à l'article R.123-21 du Code de la construction et de l'habitation, tout groupement d'exploitations réunies dans un même bâtiment et non isolées entre elles doit être placé sous une direction unique, responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité du groupement.



### PROGRAMME

#### Le feu et ses conséquences

- Théorie du feu
- La fumée et ses dangers
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Propagation du feu
- Le comportement au feu des matériaux

#### Le rôle et responsabilités des acteurs de la prévention

- Rôles et missions des différents acteurs :
- Commission de sécurité, contrôleur technique, coordinateur SSI
- Rôle et missions du service de sécurité

#### L'organisation générale de la réglementation

- Contenu général des textes
- Hiérarchie des textes
- Présentation des liaisons entre les différents textes

#### Les obligations du Responsable Unique de Sécurité (RUS) ou du Directeur Unique de Sécurité (DUS)

- Les obligations en cas de travaux
- Les obligations au quotidien
- Les points de vigilance



#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie
- Comprendre le cadre réglementaire et juridique des établissements recevant du public (ERP)
- Conserver le niveau de sécurité de l'établissement recevant du public (ERP)
- Répondre précisément aux obligations du RUS ou DUS
- Préparer les visites de la Commission de sécurité



#### PUBLIC CONCERNÉ

Les Responsables Unique de Sécurité (RUS) ou Directeurs Unique de Sécurité (DUS)  
 Les responsables d'établissement  
 Les services techniques  
 Les maîtres d'ouvrage  
 Les gestionnaires



#### DURÉE

7 heures de formation

#### Les visites de la commission de sécurité

- Les différents types de visite
- Comment les préparer ?



## GÉRER ET ORGANISER LE REGISTRE DE SÉCURITÉ – INCO8

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Conformément à l'article R.123-51 du Code de la construction et de l'habitation, tout établissement recevant du public doit tenir un registre de sécurité, document clé répertoriant toutes les informations relatives à la sécurité incendie de l'établissement.



### PROGRAMME

#### Le registre de sécurité, présentation

- Rappels réglementaires
- Composition et contenu du registre
- Enjeux liés à la bonne tenue du registre
- Mise à disposition lors des visites périodiques

#### Votre registre de sécurité

- Mises à jour du classement des documents
- Conseils quant aux réflexes à prendre
- Bilan sur les anomalies rencontrées et les documents manquants



#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le rôle du registre de sécurité
- Tenir à jour un registre de sécurité en qualité de chef d'établissement



#### PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements  
 Les responsables sécurité



#### DURÉE

3,5 heures de formation



## ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES : RESPECTER LES OBLIGATIONS – INC09

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Les obligations du Code du travail et du Code de la construction et de l'habitation sont nombreuses en matière d'entretien et de maintenance des installations techniques. Les multiples réglementations et normes se complètent, et parfois même, se contredisent ! Une journée de formation sur le sujet permet de faire le point sur toutes ces obligations.



### PROGRAMME

#### Le contexte réglementaire

- La réglementation et les normes
- Les intervenants et leurs obligations
- Les outils d'aide au respect des obligations

#### Vérifications, entretien et maintenance des installations

- Portes automatiques
- Désenfumage naturel et mécanique
- Chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'air et installations d'eau chaude sanitaire
- Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés
- Installations électriques et éclairage
- Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- Installation d'appareils de cuisson destinés à la restauration
- Moyens d'extinction
- Équipements d'alarme et systèmes de sécurité incendie

#### Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur l'examen de rapports de vérification et d'entretien des installations



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les multiples réglementations à appliquer
- Connaître les vérifications et entretiens à effectuer ainsi que les intervenants
- Savoir anticiper l'intervention d'entreprises extérieures



### PUBLIC CONCERNÉ

Services techniques  
Responsables sécurité  
Agents de maintenance  
Chefs d'établissements  
Les gestionnaires



### DURÉE

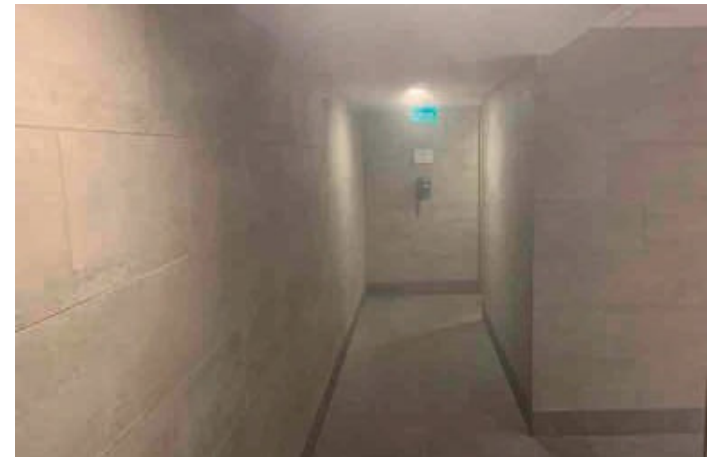
7 heures de formation



## CONCEVOIR UN SYSTÈME DE DÉSENFUMAGE NATUREL OU MÉCANIQUE – INC10

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

Les obligations du Code du travail et du Code de la construction et de l'habitation sont nombreuses en matière de désenfumage. Les multiples réglementations et instructions techniques permettent de concevoir les systèmes de désenfumage naturels et mécaniques... à condition de savoir les manipuler !



### PROGRAMME

#### Le contexte réglementaire

- L'organisation de la réglementation
- Le Code du travail : les ERT
- Le Code de la construction et de l'habitation : les ERP et les bâtiments d'habitation

#### Les principes et obligations en matière de désenfumage

- Les fonctions et objectifs du désenfumage
- Les obligations en ERT
- Les obligations en ERP
- Les obligations en habitation
- Les instructions techniques n° 246 et 263

#### La conception et le dimensionnement des systèmes de désenfumage

- Le désenfumage des escaliers
- Le désenfumage des circulations
- Le désenfumage des locaux

#### Les interactions avec les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)

- Les interactions avec les SSI de catégories A ou B en ERP

#### Études de cas

- Études de cas concrets portant sur le dimensionnement d'installations de désenfumage naturel et mécanique



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation applicable dans les établissements recevant du public, les établissements recevant des travailleurs et les bâtiments d'habitation en matière de désenfumage
- Appliquer les instructions techniques n° 246 et 263
- Appréhender le dimensionnement d'un système de désenfumage
- Comprendre les interactions avec les systèmes de sécurité incendie



### PUBLIC CONCERNÉ

Les architectes  
Les bureaux d'études  
Les services techniques  
Les responsables sécurité



### DURÉE

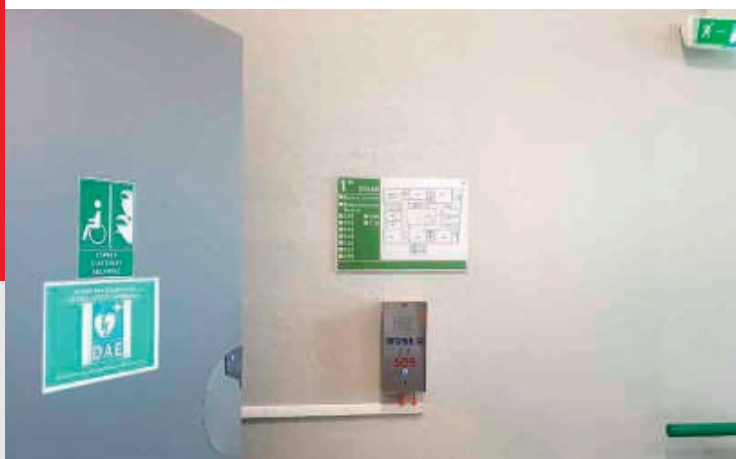
7 heures de formation



## COMMENT ÉVACUER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GN 8) – INC11

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

La réglementation ERP (art. GN8) et le Code du travail (art. R. 4214-26) intègrent des contraintes réglementaires précises en matière d'évacuation des personnes en situation de handicap. Les obligations concernent les bâtiments neufs et existants et peuvent être lourdes de conséquences sur les opérations de travaux.



### PROGRAMME

#### Le contexte réglementaire

- Rappel du contexte réglementaire
- Les principales dispositions

#### Le nouveau GN8

- Historique
- Les nouvelles obligations

#### Les espaces d'attente sécurisés

- Définition
- Caractéristiques

#### Les cas d'exonération

- Caractéristiques des cas d'exonération

#### Les solutions équivalentes

- Les zones protégées
- Les secteurs
- L'utilisation des paliers d'escalier
- Les espaces à l'air libre

#### Les conséquences sur les équipements d'alarme

- Les obligations et les procédures d'alarme
- Les solutions techniques

#### Les conséquences sur l'organisation de l'évacuation

- Le service de sécurité incendie
- Les consignes et les plans d'évacuation
- Les plans d'intervention



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les obligations liées à l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Savoir utiliser les solutions équivalentes
- Connaître les solutions techniques permettant de répondre à la réglementation
- Pouvoir intégrer l'évacuation des personnes en situation de handicap aux consignes d'évacuation
- Mettre en application à travers des cas pratiques concrets



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études  
 Les services techniques  
 Les chefs d'établissements



### DURÉE

7 heures de formation

- Les solutions de prise en compte des personnes en situation de handicap

#### Les dispositions pour les travailleurs handicapés

- Les dispositions du Code du travail
- Les solutions techniques

#### Études de cas

- Études de cas concrets portant sur l'évacuation des personnes en situation de handicap



## GARES : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP DE TYPE GA – INC12

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Les gares affectées aux transports ferroviaires guidés ou effectués par remontées mécaniques sont des établissements recevant du public spéciaux de type GA. Les dispositions constructives et techniques en matière de sécurité incendie, qui sont bien particulières, sont décrites dans l'arrêté du 24 décembre 2007.



### PROGRAMME

#### L'organisation générale de la réglementation

- La hiérarchie des textes
- L'organisation générale de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Le Code du travail
- Le Code de la construction et de l'habitation
- Le règlement de sécurité des ERP et son application
- Les ERP de type GA

#### Les demandes préalables

- Les demandes préalables avant travaux
- Les procédures d'urbanisme
- Les dossiers GA 8
- Le processus de validation des travaux

#### Les différents acteurs

- Les différents acteurs de la prévention

#### Les dispositions constructives et techniques et les moyens de secours

- Les dispositions générales
- Les dispositions constructives
- Les aménagements intérieurs
- Le désenfumage
- Les installations de chauffage, ventilation, climatisation
- Les installations aux gaz combustibles et



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'organisation de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Identifier les textes réglementaires applicables aux ERP de type GA
- Connaître les obligations en matière de déclaration de travaux et de vérification des installations techniques
- Identifier les différents acteurs et leur rôle dans les opérations et en exploitation
- Appliquer les mesures constructives et techniques des ERP de type GA, en 1er groupe comme en 2ème groupe



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les exploitants  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études



### DURÉE

14 heures de formation

- hydrocarbures liquéfiés
- Les installations électriques
- L'éclairage normal et l'éclairage de sécurité
- Les ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- Les installations d'appareils de cuisson
- Les moyens de secours
- Les installations de détection et de mise en sécurité incendie
- Les gares de 5ème catégorie

#### Études de cas

- Étude de cas concret portant sur une opération de travaux en gare



## REMONTÉES MÉCANIQUES : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION DE SÉCURITÉ DANS LES GARES – INC13

(Type de bâtiments concernés : ERP)

En complément des exigences ERP applicables aux gares, les remontées mécaniques et les tapis roulants de station de montagne doivent intégrer les exigences complémentaires du Système de Gestion de la Sécurité (SGS). L'approche globale du management de la sécurité comprend les aspects techniques, organisationnels et humains dans la gestion des installations de façon à démontrer la capacité de tout exploitant à en maîtriser les risques et à en assurer une gestion sûre.



### PROGRAMME

#### L'organisation générale de la réglementation

- La hiérarchie des textes
- L'organisation générale de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Le Code du travail
- Le Code de la construction et de l'habitation
- Le règlement de sécurité des ERP et son application
- Les ERP de type GA

#### Les demandes préalables

- Les demandes préalables avant travaux
- Les procédures d'urbanisme
- Les dossiers GA 8
- Le processus de validation des travaux

#### Les différents acteurs

- Les différents acteurs de la prévention

#### Les dispositions applicables aux ERP de type GA

- Les dispositions générales
- Les dispositions constructives
- Les aménagements intérieurs
- Le désenfumage
- Les installations techniques
- Les moyens de secours
- Les gares de 5ème catégorie



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'organisation de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Identifier les textes réglementaires applicables aux ERP de type GA
- Connaître les obligations en matière de déclaration de travaux et de vérification des installations techniques
- Identifier les différents acteurs et leur rôle dans les opérations et en exploitation
- Appliquer les mesures constructives et techniques des ERP de type GA, en 1er groupe comme en 2ème groupe



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les exploitants  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études



### DURÉE

14 heures de formation

#### Les dispositions applicables aux remontées mécaniques

- Les références réglementaires
- La mise en place du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- L'organisation et la gestion des compétences
- Vérifications et maintenances des installations

#### Études de cas

- Étude de cas concret portant sur les aménagements et la gestion d'une remontée mécanique



## PARCS DE STATIONNEMENT : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP DE TYPE PS – INC14

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Les parcs de stationnement couverts, qu'ils soient en infrastructure ou en superstructure, sont des établissements recevant du public spéciaux de type PS, dont les dispositions constructives et techniques en matière de sécurité incendie sont décrites dans l'arrêté du 9 mai 2006.



### PROGRAMME

#### Le contexte réglementaire

- Le règlement de sécurité
- Les établissements assujettis

#### Aménagements

- La réaction au feu des matériaux

#### Installations techniques

- Le désenfumage
- Les installations électriques
- L'éclairage normal et de sécurité
- Les ascenseurs

#### Moyens de secours

- La surveillance
- Le poste de sécurité
- Les moyens de détection, d'alarme et d'alerte
- Les communications radioélectriques
- Les consignes

#### Qualité de l'air

- La ventilation et la surveillance de la qualité de l'air

#### Contrôles et visites

- La maintenance et les vérifications
- Les contrôles de la Commission de sécurité



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le fonctionnement de la réglementation des parcs de stationnement
- Connaître les mesures constructives réglementaires
- Identifier les obligations relatives aux installations techniques



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les exploitants  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études



### DURÉE

14 heures de formation

#### Établissements existants

- Les mesures applicables aux établissements existants

#### Exercices d'application

- Exercices d'application tout au long de la formation sur la base de cas pratiques fournis par nos soins ou par les participants (au choix)



## COMMENT PRÉPARER LES VISITES DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ DANS UN ERP ? – INC15

(Type de bâtiments concernés : Tout type d'ERP)

Les exploitants d'établissements recevant du public doivent se soumettre aux passages des Commissions de sécurité à l'ouverture de l'établissement, en cours d'exploitation ou de manière inopinée. Ces visites permettent de s'assurer que toutes les mesures de sécurité sont respectées afin d'accueillir du public en sécurité.



### PROGRAMME

#### Le contexte réglementaire

- La hiérarchie des textes
- Le classement des ERP
- La déclaration de travaux en ERP
- La réalisation de travaux en site occupé
- Les manifestations exceptionnelles
- Les sanctions administratives et pénales

#### La Commission de sécurité

- Les différentes visites
- Le rôle de la Commission de sécurité
- La composition des Commissions de sécurité
- La périodicité des visites
- Les différents avis de la Commission

#### La préparation de la visite

- Le registre de sécurité
- Les différents acteurs et leur mission
- Le contrôle et la maintenance des installations techniques et de sécurité
- Le suivi des travaux et des visites antérieures
- L'évacuation des personnes en situation de handicap
- La formation du personnel
- Les consignes et l'affichage de sécurité
- La Commission de sécurité « à blanc »
- Les erreurs à éviter



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les obligations du chef d'établissement
- Assurer la tenue et le suivi du registre de sécurité
- Préparer le passage de la Commission de sécurité
- Accompagner la visite de la Commission de sécurité
- Assurer le suivi de l'avis de la Commission de sécurité



### PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements  
Les responsables sécurité  
Les responsables techniques  
Les gestionnaires



### DURÉE

7 heures de formation

#### Le déroulement d'une visite

- Les acteurs de l'établissement
- L'accueil de la Commission
- La présentation de l'établissement
- Le contrôle documentaire
- La visite des locaux
- Les essais des moyens de secours
- La délibération
- Les motifs d'un avis défavorable

#### Le suivi d'une visite

- La transmission de l'avis
- L'exploitation du procès-verbal
- Le suivi des prescriptions
- La planification des mesures correctives
- La gestion d'un avis défavorable



## ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION : FORMER VOTRE PERSONNEL À LA MANIPULATION DES EXTINCTEURS – INCP01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Formation obligatoire



Le Code du Travail (Art. R. 4227-39) impose aux employeurs des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Le Code de Construction et de l'Habitation au travers de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, article MS 51 (1er groupe) et l'arrêté du 22 juin 1990, article PE 27 (2ème groupe) prévoit que le personnel soit instruit sur la conduite à tenir et entraîné à la manœuvre des moyens de premiers secours.



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir agir face à un départ de feu
- Adopter une conduite sûre face aux fumées
- Manipuler un extincteur à pression permanente ou à pression auxiliaire



### PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



### DURÉE

1,5 heures de formation  
Jusqu'à 4 sessions par journée

### CONTENU PRATIQUE

#### Comment éteindre un départ de feu

- Démonstration de l'utilisation des extincteurs par le formateur
- Utilisation de l'extincteur à eau pulvérisée et de l'extincteur à CO2 par les stagiaires
- Démonstration de l'extinction d'une fuite de gaz enflammée par le formateur
- Extinction d'une fuite de gaz enflammée par les stagiaires

### PROGRAMME

#### CONTENU THÉORIQUE

##### Notion sur l'incendie

- Quelques chiffres
- Le danger des fumées
- L'alarme, l'alerte, l'évacuation
- Le triangle du feu et les modes de propagation
- Les classes de feu

##### Présentation des moyens de premiers secours

- Les extincteurs : principe de fonctionnement
- Les agents extincteurs : avantages et inconvénients
- Les RIA : principe de fonctionnement (si établissement équipé)
- Les couvertures anti-feu (si établissement équipé)

*Les mises en situations sont réalisées sur des feux réels au moyen d'un simulateur sécurisé*



## ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION : FORMER VOTRE PERSONNEL À LA MANIPULATION DES EXTINCTEURS ET À L'ÉVACUATION – INCP02

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Le Code du Travail (Art. R. 4227-34 à R. 4227-39) impose aux employeurs des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Le Code de Construction et de l'Habitation au travers de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, article MS 51 (1er groupe) et de l'arrêté du 22 juin 1990, article PE 27 (2ème groupe) prévoit que le personnel soit instruit sur la conduite à tenir et entraîné à la manœuvre des moyens de premiers secours.



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Agir face à un départ de feu
- Manipuler un extincteur à pression permanente ou à pression auxiliaire
- Connaître l'objectif d'une évacuation
- Maîtriser une évacuation et ses règles

### PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

### DURÉE

3 heures / session  
Jusqu'à 2 sessions par jour

### CONTENU PRATIQUE

#### Comment éteindre un départ de feu

- Présentation de l'extincteur (principe de fonctionnement et classes de feu)
- Démonstration de l'utilisation des extincteurs par le formateur
- Utilisation de l'extincteur à CO2 et d'un extincteur à eau pulvérisée par les stagiaires
- Démonstration de l'extinction d'une fuite de gaz enflammée par le formateur
- Extinction d'une fuite de gaz enflammée par les stagiaires

#### Visite commentée des installations de l'entreprise

- Les extincteurs (suivant votre équipement : portes coupe-feu, RIA, colonnes sèches et humides, IFEA, SSI, ...)
- Les commandes de désenfumage
- L'éclairage de sécurité
- Le balisage d'évacuation
- Les cheminements d'évacuation
- Les plans d'évacuation
- Le point de rassemblement



## ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION : EXERCICE D'ÉVACUATION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT – INCP03

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Le Code du Travail (Art. R. 4227-39) prévoit des exercices périodiques d'évacuation. Ces exercices ont lieu au moins tous les six mois. Le Code de Construction et de l'Habitation au travers de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, article MS 51 (1er groupe) et de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié, article PE 27 (2ème groupe) prévoit des exercices d'instruction du personnel organisés sous la responsabilité de l'exploitant.



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes

### PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

### DURÉE

1,5 heures par exercice

### PROGRAMME

#### CONTENU PRATIQUE

#### EXERCICE D'ÉVACUATION

- Préparation du cas concret par le formateur (possibilité de simulation d'un départ de feu à l'aide d'un générateur de fumée froide ou d'un autre dispositif de votre choix)
- Observation et recueil d'information par le formateur
- Débriefing à chaud avec l'ensemble du personnel
- Remise d'un compte-rendu détaillé sous 15 jours

### PROGRAMME

#### CONTENU THÉORIQUE

##### Notion sur l'incendie

- Quelques chiffres
- Le danger des fumées
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation

##### Conduite à tenir en cas de départ de feu

- Les modalités de l'alarme et de l'alerte
- Présentation des consignes de sécurité propre à votre établissement

##### Objectif d'une évacuation

- Pourquoi évacuer ?

##### Les règles de l'évacuation

- La notion de délai de survie
- Les consignes de l'établissement

##### L'organisation de l'évacuation

- L'évacuation générale des personnes mobiles
- Les caractéristiques du point de rassemblement
- La prise en charge de personnes en situation de handicap
- Les consignes spécifiques de l'établissement

#### POSSIBILITÉ D'INTÉGRER UN EXERCICE D'ÉVACUATION

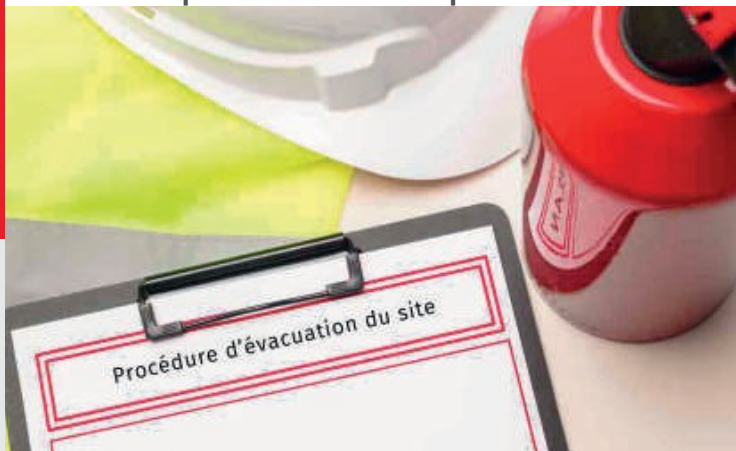




## ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION : FORMER VOTRE PERSONNEL CHARGÉ DE L'ÉVACUATION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT – INCP04

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Le Code du Travail (Art. R. 4227-34 à 4227-39) impose aux employeurs de mettre en place des consignes de sécurité et de former les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public. Le Code de Construction et de l'Habitation au travers de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, article MS 51 (1er groupe) et de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié, article PE 27 (2ème groupe) prévoit des exercices d'instruction du personnel organisés sous la responsabilité de l'exploitant.



### PROGRAMME

#### CONTENU THÉORIQUE

##### Objectif d'une évacuation

- Pourquoi évacuer ?

##### Maîtriser l'évacuation

- Le comportement des foules
- Les facteurs de panique

##### Les règles de l'évacuation

- La notion de délais de survie
- La réglementation

##### Le rôle et les missions des acteurs de l'évacuation

- Les guide-file, serre-file
- Le responsable d'évacuation
- Le chargé des personnes en situation de handicap

##### L'organisation de l'évacuation

- L'évacuation générale des personnes mobiles
- Les caractéristiques du point de rassemblement
- La prise en charge des personnes en situation de handicap
- Les consignes spécifiques de l'établissement



#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître l'objectif d'une évacuation
- Maîtriser une évacuation et ses règles
- Connaître l'organisation de l'évacuation de votre établissement et ses particularités
- Assurer les missions d'un guide ou d'un serre-file



#### PUBLIC CONCERNÉ

Le personnel désigné par l'employeur



#### DURÉE

3 heures / session

Jusqu'à 2 sessions par jours

Possibilité d'intégrer un exercice d'évacuation

#### CONTENU PRATIQUE

Visite de l'établissement

- Parcours et évaluation des cheminements d'évacuation (obstacle, verrouillage...)
- Repérage et évaluation du balisage d'évacuation
- Repérage du point de rassemblement et de ses accès

#### OPTION

##### EXERCICE D'ÉVACUATION (+1 heure)

- Préparation du cas concret par le formateur (possibilité de simulation d'un départ de feu à l'aide d'un générateur de fumée froide ou d'un autre dispositif selon votre choix)
- Observation et recueil d'information par le formateur
- Débriefing à chaud avec l'ensemble du personnel
- Remise d'un compte-rendu détaillé sous 15 jours



## ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION : FORMER VOTRE PERSONNEL À AGIR FACE À UN DÉPART DE FEU – INCP05

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Le Code du Travail (Art. R. 4227-39) impose aux employeurs des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Le Code de Construction et de l'Habitation au travers de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, article MS 51 (1er groupe) et l'arrêté du 22 juin 1990, article PE 27 (2ème groupe) prévoit que le personnel soit instruit sur la conduite à tenir et entraîné à la manœuvre des moyens de premiers secours.



### PROGRAMME

#### CONTENU THÉORIQUE

##### Notion sur l'incendie

- Quelques chiffres
- Le danger des fumées
- L'alarme, l'alerte, l'évacuation
- Le triangle du feu et les modes de propagation
- Les classes de feu

##### Présentation des moyens de premiers secours

- Les extincteurs : principe de fonctionnement
- Les agents extincteurs : avantages et inconvénients
- Les RIA : principe de fonctionnement (si établissement équipé)
- Les couvertures anti-feu (si établissement équipé)

#### CONTENU PRATIQUE

##### Comment éteindre un départ de feu

- Démonstration de l'utilisation des extincteurs par le formateur
- Utilisation de l'extincteur à eau pulvérisée et de l'extincteur à CO2 par les stagiaires



#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Agir face à un départ de feu en milieu clos
- Adopter une conduite sûre face aux fumées
- Manipuler un extincteur à pression permanente ou à pression auxiliaire



#### PUBLIC CONCERNÉ

Le personnel désigné par l'employeur



#### DURÉE

3 heures de formation

Jusqu'à 2 sessions par journée

- Démonstration de l'extinction d'une fuite de gaz enflammée par le formateur
- Extinction d'une fuite de gaz enflammée par les stagiaires

##### Eteindre un feu en milieu clos

- La mise en sécurité du bâtiment par le désenfumage, le compartimentage et le déclenchement de l'évacuation
- L'ouverture de la porte d'un local en feu
- L'extinction en milieu clos d'un local partiellement enfumé (démonstration à blanc, machine à fumée possible)
- Comportement face à un feu dans un local complètement enfumé (démonstration à blanc)

##### Visite commentée des installations de l'entreprise

- Les extincteurs, les RIA, le compartimentage, le désenfumage, le balisage d'évacuation, les plans, ...



# HÔTELS : FORMATION DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – INCP06

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Le règlement de sécurité des ERP des hôtels (art. PO 7 et O 24) oblige à former le personnel en matière de sécurité, régulièrement en 1er groupe et au moins deux fois par an en 2ème groupe. Cette formation doit porter sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'incendie.



## PROGRAMME

### Le feu et la prévention

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

### Le service de sécurité incendie

- Le contexte réglementaire des hôtels
- Le service de sécurité incendie
- Les risques particuliers des hôtels

### Protection, alarme et alerte des secours

- La protection individuelle face à un incendie
- Le système de sécurité incendie
- La levée de doute
- Prévenir et accueillir les secours

### Exercice d'évacuation sur site

- La procédure d'évacuation du site
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les risques particuliers d'un hôtel en matière de sécurité incendie
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Connaître le rôle de chacun et savoir procéder à l'évacuation du public et du personnel en appliquant les consignes
- Manipuler un extincteur



## PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



## DURÉE

3,5 heures de formation

### Combattre un début d'incendie

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)



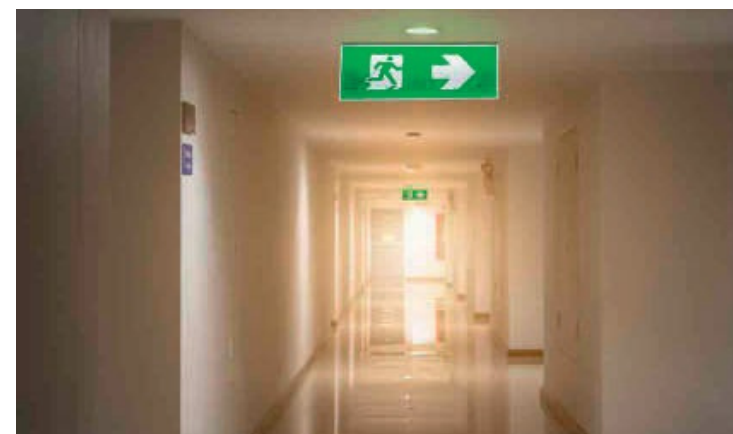
# ÉTABLISSEMENTS DE TYPE J ET U : FORMATION À L'ÉVACUATION HORIZONTALE – INCP07

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Formation obligatoire



Les règlements de sécurité des structures d'accueil pour personnes âgées et pour personnes handicapées (art. J 35 et J 39) et des établissements de soins (art. U 43) obligent à former le personnel en matière de sécurité, régulièrement en type U et deux fois par an en type J. Cette formation doit porter sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'incendie, et plus précisément sur l'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours et l'exploitation du système de sécurité incendie (SSI).



## PROGRAMME

### Le feu et la prévention

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

### Le service de sécurité incendie

- Le contexte réglementaire des hôtels
- Le service de sécurité incendie
- Les risques particuliers des hôtels

### Protection, alarme et alerte des secours

- La protection individuelle face à un incendie
- Le système de sécurité incendie
- La levée de doute
- Prévenir et accueillir les secours

### Exercice d'évacuation sur site

- La procédure d'évacuation du site
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Connaître les risques particuliers des ERP de types J et U en matière de sécurité incendie
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie et procéder à l'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours
- Savoir exploiter le système de sécurité incendie
- Manipuler un extincteur



## PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



## DURÉE

3,5 heures de formation

### Combattre un début d'incendie

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)



Nos formations en prévention des risques permettent d'identifier, évaluer et maîtriser les dangers liés à l'activité professionnelle, garantissant ainsi un environnement de travail plus sûr. Adaptées à divers secteurs, elles couvrent les obligations réglementaires et les bonnes pratiques à adopter.



## LE PERMIS FEU : MAÎTRISER LA SÉCURITÉ DES TRAVAUX PAR POINT CHAUD – PDR01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Le Code du Travail (Art. R. 4227-28) impose aux employeurs de prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. Le Code de Construction et de l'Habitation (Arrêté du 25 juin 1980 modifié, article GN 13) interdit aux exploitants d'effectuer ou de faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui porteraient une gêne pour son évacuation.



### PROGRAMME

#### Les principes fondamentaux de la combustion

- Le triangle du feu
- L'explosion
- La notion de barrière d'activation
- La notion de pouvoir calorifique
- La notion d'ignifugation

#### Les principes fondamentaux de la propagation d'un incendie

- Les modes de propagation
- Le développement de l'incendie
- Le danger des fumées

#### Le travail par point chaud

- Définition
- Exemples

#### Le contexte réglementaire et contractuel des permis de feu

- Dans les établissements recevant du public
- Dans les établissements soumis au code du travail
- Cas particuliers : Paris et départements limitrophes
- L'assureur (ordonnance préfectorale du 16 février 1970)



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les principes de la combustion
- Connaître les principes de la propagation
- Savoir analyser les risques des travaux par point chaud afin de mettre en place des mesures de prévention et protection efficace
- Savoir rédiger un Permis de Feu



### PUBLIC CONCERNÉ

Les responsables d'établissements  
Les responsables maintenance  
Les surveillants de travaux  
Les chargés de sécurité



### DURÉE

7 heures de formation

### La réalisation et le suivi du permis de feu

- La démarche avant, pendant et après les travaux
- Cas des entreprises extérieures
- La validité du permis de feu
- Exemples de permis de feu (papier, en ligne...)

### Étude de cas, application sur le terrain

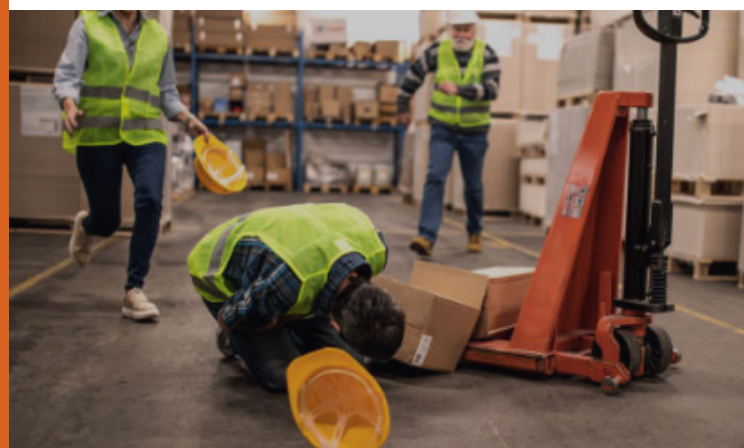
- Exercice de rédaction d'un permis de feu (travail en sous-groupe)
- Mise en pratique des consignes de sécurité
- Mise en situation sous forme de cas concret (débriefing...)



## LE PLAN DE PRÉVENTION : SA RÉDACTION DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION – PDR02

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Lors d'opérations effectuées par une entreprise extérieure, le Code du Travail (Art. R. 4512-2) impose une inspection commune des lieux de travail. Suite à cette inspection et à l'analyse de risques d'interférences liés à la coactivité (Art. R. 4512-6) les employeurs établissent d'un accord commun, un plan de prévention précisant les mesures visant à prévenir ces risques avant le début des travaux.



### PROGRAMME

#### Les étapes préalables au plan de prévention

- Les réunions et visites préalables
- L'identification des risques
- La rédaction du plan ou du protocole
- L'information des opérateurs
- L'accueil de l'entreprise extérieure

#### Les réunions et visites préalables

- La définition des modes préparatoires
- L'organisation des secours
- L'analyse des risques
- L'élaboration des consignes de sécurité
- L'utilisation des locaux

#### La rédaction du plan de prévention

- L'obligation de rédaction
- Les renseignements relatifs à l'activité
- La mise en place des secours
- L'analyse des risques
- Les mesures de préventions
- Le suivi et l'actualisation du plan de prévention
- Exemple d'un plan de prévention

#### Le permis feu

- Le cadre réglementaire
- Les consignes avant, pendant, après les travaux
- Exemple d'un permis feu



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Intégrer la démarche aboutissant à l'élaboration du plan de prévention
- Connaître le cadre réglementaire et ses objectifs
- Savoir rédiger un plan de prévention
- Identifier le rôle des différents acteurs (EU, EE, CSE, CSSCT, médecin du travail, ...)
- Comprendre les responsabilités (civiles et pénales)



### PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les personnes chargées de la rédaction des plans de préventions



### DURÉE

7 heures de formation

#### La rédaction du protocole de sécurité

- Un plan de prévention adapté aux opérations de chargement et de déchargement
- Un exemple d'un protocole

#### Les responsabilités face au plan de prévention

- Les chefs d'établissements (EU et EE)
- Le responsable sécurité et la délégation
- Les signataires du plan de prévention



## LE PLAN DE PRÉVENTION ET PERMIS FEU : LEUR RÉDACTION DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION – PDR03

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Lors d'opérations effectuées par une entreprise extérieure, le Code du Travail (Art. R. 4512-2) impose une inspection commune des lieux de travail. Suite à cette inspection et à l'analyse de risques d'interférences liés à la coactivité (Art. R. 4512-6) les employeurs établissent d'un accord commun, un plan de prévention précisant les mesures visant à prévenir ces risques avant le début des travaux.



### PROGRAMME

#### Les étapes préalables au plan de prévention

- Les réunions et visites préalables
- L'identification des risques
- La rédaction du plan ou du protocole
- L'information des opérateurs
- L'accueil de l'entreprise extérieure

#### Les réunions et visites préalables

- La définition des modes préparatoires
- L'organisation des secours
- L'analyse des risques
- L'élaboration des consignes de sécurité
- L'utilisation des locaux

#### La rédaction du plan de prévention

- L'obligation de rédaction
- Les renseignements relatifs à l'activité
- La mise en place des secours
- L'analyse des risques
- Démonstration de l'utilisation d'extincteurs à eau pulvérisée à CO2 par le formateur
- Les mesures de préventions
- Le suivi et l'actualisation du plan de prévention
- Exemple d'un plan de prévention

#### La rédaction du protocole de sécurité

- Un plan de prévention adapté aux opérations de chargement et de déchargement
- Un exemple d'un protocole



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Intégrer la démarche aboutissant à l'élaboration du plan de prévention
- Connaître le cadre réglementaire et ses objectifs
- Rédiger un plan de prévention
- Identifier le rôle des différents acteurs (EU, EE, CSE, CSSCT, médecin du travail, ...)
- Comprendre les responsabilités (civiles et pénales).
- Analyser les risques des travaux par point chaud afin de mettre en place des mesures de prévention et protection efficace
- Rédiger un Permis Feu



### PUBLIC CONCERNÉ

Les personnes chargées de la rédaction des plans de préventions



### DURÉE

12 heures de formation

#### Le travail par point chaud

- Définition et exemples

#### Le contexte réglementaire et contractuel

- Dans les ERP et ERT
- L'assureur (ordonnance préfectorale du 16 février 1970)

#### La réalisation et le suivi du permis feu

- La démarche avant, pendant et après les travaux
- Cas des entreprises extérieures
- La validité du permis feu
- Exemples de permis feu (papier, en ligne...)

#### Étude de cas, application sur le terrain

- Exercice de rédaction d'un permis feu

#### Les responsabilités face au plan de prévention

- Les chefs d'établissements (EU et EE)
- Le responsable sécurité et la délégation
- Les signataires du plan de prévention



## COMMENT CONCEVOIR ET SUIVRE SON DOCUMENT UNIQUE ? – PDR04

(Type de bâtiments concernés : tous)

Conformément à l'article R.4121-1, chaque employeur doit réaliser et mettre à jour l'évaluation des risques dans le « Document Unique ».



### PROGRAMME

#### Le cadre réglementaire

- Le Code du travail : 4ème partie – Santé et Sécurité au Travail
- Le document Unique – une obligation réglementaire (R.4121-1)
- Les obligations de l'employeur
- Les obligations des salariés
- Les 9 principes généraux de prévention

#### Les méthodes existantes

- Découpage de l'activité en unités de travail
- Identification des risques professionnels
- Évaluation du risque
- Priorisation des actions
- Déploiement du plan d'action et amélioration continue
- La mise à jour du document unique

#### Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la mise en sécurité d'un établissement recevant des travailleurs selon la méthode présentée en formation
- Exemples et échanges sur des moyens de prévention type pouvant être utilisés dans de nombreux cas



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir et identifier les unités de travail, les dangers et les risques associés
- Réaliser une cotation prenant en compte la fréquence d'exposition, la gravité et la maîtrise de chaque risque
- Réaliser un plan d'action adapté et de le déployer dans leur entreprise
- Formaliser dans un document le résultat de l'analyse
- Déployer une démarche d'amélioration continue



### PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'entreprises  
 Les personnels responsables de la sécurité  
 Les délégués du personnel  
 Les membres du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail  
 Les bureaux d'études et consultants



### DURÉE

7 heures de formation



## QUELS SONT LES REGISTRES ET DOSSIERS À METTRE EN PLACE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ? – PDR05

(Type de bâtiments concernés : tous)

Article R. 123-51 du Code de la construction et de l'habitation, article R.4224-17 du Code du travail, décret n°2017-431, article R.1334-29-5 du Code de la santé publique, norme NF S61-932, ... Autant de texte qui régissent des obligations de tenue et mise à jour de registres et dossiers obligatoires/utiles aux bâtiments. Les connaissez-vous ? Êtes-vous concerné ?



### PROGRAMME

#### Les réglementations applicables

- Code du travail
- Code de la construction et de l'habitation
- Règlement de sécurité
- Code de la santé publique
- Règles APSAD
- Code de l'environnement

#### Présentation des registres et dossiers existants

- Présentation des différents registres
- Qui est concerné, par quoi ?
- Les périodicités de mise à jour de chaque registre
- Mise à disposition lors des visites d'inspection

#### Zoom sur le registre de sécurité

- Rappel réglementaire : pour qui, quand, comment
- Présentation du contenu

#### Les exigences liées aux autres registres

- DTA, DU, Accessibilité PSH, Dossier d'identité SSI, ICPE, APSAD, RGPD, ...
- Rappel réglementaire
- Contenu
- Mise à jour



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les différents registres et dossiers à mettre en place au sein de leurs établissements, leur rôle ainsi que leur contenu
- Assurer la mise à jour régulière de ces registres
- Répondre aux multiples obligations



### PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements  
 Les responsables sécurité



### DURÉE

7 heures de formation



L'accessibilité aux personnes en situation de handicap étant étroitement liée à la sécurité incendie, quel que soit le type d'établissement, BatiSafe est devenu l'interlocuteur incontournable qui gère tout le processus de la mise en conformité. Accessibilité aux personnes en situation de handicap / sécurité incendie : de nos jours, aucune étude, aucune réalisation ne peut être effectuée sans aborder les 2 domaines.



## CONNAÎTRE LES ESSENTIELS DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ PSH DES BÂTIMENTS – HSI01

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

Tous les acteurs du bâtiment sont régulièrement confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants. Les obligations et les dispositions sont complexes et en perpétuelle évolution.



### PROGRAMME

#### La sécurité incendie

- Les principes de la réglementation incendie
- Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Les moyens de secours

#### L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Le contexte réglementaire
- Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi

#### Les liens entre la sécurité incendie et l'accessibilité PSH

- Le contexte réglementaire
- Les principes d'évacuation des personnes en situation de handicap dans les ERP et les ERT



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Identifier les principales obligations issues de la loi handicap concernant l'accessibilité PSH des Établissements Recevant du Public (ERP), des Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
- Comprendre les liens entre la sécurité et l'accessibilité PSH



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études  
 Les services techniques  
 Les élus  
 Les offices de l'habitat  
 Les sociétés de gestion immobilière



### DURÉE

7 heures de formation



## APPLIQUER LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ PSH DES BÂTIMENTS – HSI02

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

Tous les acteurs du bâtiment sont régulièrement confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants. Les obligations et les dispositions sont en perpétuelle évolution et leur application concrète s'avère bien souvent complexe.



### PROGRAMME

#### La sécurité incendie

- Les principes de la réglementation incendie
- Le mécanisme de développement d'un feu
- Les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Les moyens de secours
- Les dossiers de sécurité des demandes d'autorisation de travaux en ERP

#### L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Le contexte réglementaire
- Les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi
- Les dossiers d'accessibilité PSH et les demandes d'autorisation de travaux en ERP

#### Les liens entre la sécurité incendie et l'accessibilité PSH

- Le contexte réglementaire
- Les principes d'évacuation des personnes en situation de handicap dans les ERP et les ERT
- Les solutions techniques
- Les mesures organisationnelles



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les grands principes de la prévention incendie et les mécanismes de développement d'un feu
- Identifier les principales obligations issues de la loi handicap concernant l'accessibilité PSH des Établissements Recevant du Public (ERP), des Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
- Comprendre les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Comprendre les liens entre la sécurité et l'accessibilité PSH, et les solutions techniques qui en découlent



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études  
 Les services techniques  
 Les élus  
 Les bailleurs sociaux  
 Les sociétés de gestion immobilière



### DURÉE

14 heures de formation

### Études de cas

- Études de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation



## ÉTABLIR UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN ERP (DACAM) – HSI03

(Type de bâtiments concernés : ERP)

En application de l'article L. 122-3 du Code de la construction et de l'habitation, les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative. Et pour cela, la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap doit être justifiée dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP.



### PROGRAMME

#### Contexte réglementaire

- La hiérarchie des textes
- Les ERP
- La sécurité incendie
- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

#### Les obligations réglementaires

- La demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP (DACAM)
- Les sanctions
- Lien avec les autorisations en urbanisme

#### Le contenu et le formalisme des dossiers

- Les formulaires CERFA
- Le dossier de sécurité
- Le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Les demandes de dérogation

#### Les procédures de dépôt et d'instruction

- Le processus de validation des travaux
- Les modalités de dépôt
- La procédure d'instruction des dossiers



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les travaux soumis à autorisation en établissement recevant du public (ERP)
- Appréhender les incidences avec les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable et permis de construire)
- Connaître le contenu et le formalisme du dossier de Demande d'Autorisation de Construire, Aménager ou Modifier un Établissement Recevant du Public (ERP) (DACAM)
- Comprendre les procédures de dépôt et d'instruction



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les chefs d'établissements  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études  
 Les services techniques



### DURÉE

7 heures de formation

### Les bonnes pratiques

- Les bonnes pratiques pour des dossiers réussis avec ou sans dérogation

### Études de cas

- Étude de cas concret



# ARCHITECTES : INTÉGRER LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ PSH À TOUS VOS PROJETS – HSI04

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

Les architectes et bureaux d'études techniques sont confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans tous leurs projets, qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants.



## PROGRAMME

### La sécurité incendie

- Les principes de la réglementation incendie
- Le mécanisme de développement d'un feu
- Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Les moyens de secours

### L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Le contexte réglementaire
- Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation

### Les liens entre la sécurité incendie et l'accessibilité PSH

- Les Établissements Recevant du Public (ERP)
- Les Établissements Recevant des travailleurs (ERT)

### Le contenu et le formalisme des dossiers ERP

- Les formulaires CERFA
- Le dossier de sécurité en ERP



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les grands principes de la prévention incendie dans les établissements recevant du public
- Identifier les obligations issues de la loi handicap concernant l'accessibilité PSH des Établissements Recevant du Public (ERP), des Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
- Connaître les liens entre la sécurité et l'accessibilité PSH et leur application pratique
- Connaître le contenu et le formalisme du dossier de demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public (DACAM)



## PUBLIC CONCERNÉ

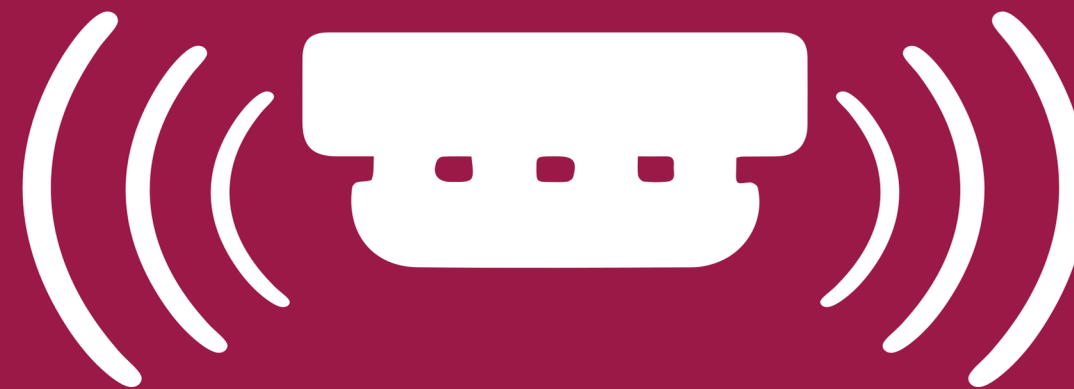
Les architectes  
Les bureaux d'études



## DURÉE

7 heures de formation

- Le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap en ERP
- Les demandes de dérogation
- Les procédures de dépôt et d'instruction



Nombreux sont ceux qui pensent maîtriser les systèmes de sécurité Incendie (SSI). Mais combien sont réellement des spécialistes ? Doté d'une assurance décennale depuis sa création, BatiSafe a conçu de multiples SSI complexes en tant que coordonnateur et/ou maître d'œuvre. Autant profiter du savoir d'un expert...





## L'ESSENTIEL DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

### – SSI01

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)

Les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils doivent répondre à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation (Établissements Recevant du Public), Code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), etc. Une journée de formation permet de comprendre l'essentiel des SSI.



### PROGRAMME

#### Le contexte normatif et réglementaire

- Organisation générale de la réglementation
- Le Code du travail
- Le Code de la construction et de l'habitation
- Le Code de l'environnement
- Les normes NF S 61-931 et suivantes

#### Les équipements d'alarme

- Les différents équipements d'alarme
- Alarme restreinte, alarme générale sélective, alarme générale

#### Les systèmes de sécurité incendie

- Définition d'un SSI
- Les différentes fonctions du SSI
- Les niveaux d'accès
- Les catégories de SSI
- Les organes du SSI de catégorie A
- Les technologies de détection automatique d'incendie
- Les technologies conventionnelles et adressables



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender l'architecture d'un SSI
- Découvrir les multiples réglementations applicables en matière de SSI
- Connaître les fonctions d'un SSI (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
- Comprendre le rôle et les missions du coordonnateur SSI
- Piloter l'exploitation, la maintenance et le suivi du dossier d'identité d'un SSI



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études  
 Les services techniques  
 Les responsables sécurité



### DURÉE

7 heures de formation

#### Les règles d'exploitation et de maintenance

- Exigences réglementaires
- Exigences normatives

#### La coordination SSI

- La mission du coordonnateur SSI
- Le dossier d'identité du SSI



## CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) – SSI02

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)

Le Code du Travail (Art. R. 4227-39) impose aux employeurs des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Le Code de Construction et de l'Habitation au travers de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, articles MS 51 (1er groupe) et PE 27 (2ème groupe) prévoient que le personnel soit instruit sur la conduite à tenir et entraîné à la manœuvre des moyens de premiers secours.



### PROGRAMME

#### Le contexte normatif et réglementaire

- Organisation générale de la réglementation
- Le Code du travail
- Le Code de la construction et de l'habitation
- Le Code de l'environnement
- Les normes NF S 61-931 et suivantes

#### Les équipements d'alarme

- Les différents équipements d'alarme
- Alarme restreinte, alarme générale sélective, alarme générale

#### Les systèmes de sécurité incendie

- Définition d'un SSI
- Les critères de choix
- Les différentes fonctions du SSI
- Les catégories de SSI
- Accessibilité et implantation
- Les organes du SSI de catégorie A
- Les technologies de détection automatique d'incendie
- Les différents niveaux de surveillance

#### Les exigences par type d'établissement en matière de SSI

- Les ERP, les ERT et les ICPE



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'architecture d'un SSI
- Appliquer les multiples réglementations applicables en matière de SSI
- Connaître les fonctions d'un SSI (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
- Connaître le rôle et les missions du coordonnateur SSI
- Piloter l'exploitation, la maintenance et le suivi du dossier d'identité d'un SSI
- Mettre en pratique dans une étude de cas



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études  
 Les services techniques  
 Les responsables sécurité



### DURÉE

14 heures de formation

#### Les règles d'exploitation et de maintenance

- Exigences réglementaires et normatives

#### La coordination SSI

- La mission du coordonnateur SSI
- Les phases : conception, réalisation et réception
- Le dossier d'identité du SSI

#### Études de cas

- Étude de cas concret portant sur un SSI de catégorie A



## LA COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) – SSI03

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)

Le coordonnateur des Système de Sécurité incendie doit posséder une expertise approfondie des nombreuses normes et réglementations en vigueur dans le domaine de la sécurité incendie. Il doit être en mesure d'interpréter et d'appliquer ces exigences de manière rigoureuse afin d'assurer la conformité des bâtiments et des installations.



### PROGRAMME

#### Le contexte normatif et réglementaire

- Organisation générale de la réglementation
- Les normes NF S 61-931 et suivantes
- La mission du coordonnateur SSI

#### Les équipements d'alarme

- Les différents équipements d'alarme

#### Les systèmes de sécurité incendie

- Définition et critères de choix d'un SSI
- Les différentes fonctions du SSI
- Les niveaux d'accès et catégories de SSI
- Accessibilité et implantation
- Les organes du SSI de catégorie A
- Les technologies de détection incendie
- Les différents niveaux de surveillance

#### Les exigences par type d'établissement en matière de SSI

- Les ERP, les ERT et les ICPE

#### La coordination SSI : conception

- Le cahier des charges fonctionnel
- Les plans et corrélation des zones
- L'avis technique sur les pièces SSI du DCE

#### La coordination SSI : réalisation

- Le suivi de la cohérence
- Les visites de chantier



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la mission et le rôle du coordonnateur SSI, à toutes les phases d'une opération
- Connaître l'architecture, les fonctions et les catégories de SSI
- Appliquer les multiples réglementations et normes applicables en matière de SSI
- Établir un cahier des charges fonctionnel et les plans de zonage
- Constituer un dossier d'identité du SSI
- Mettre en pratique la coordination SSI dans le cadre d'une étude de cas



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
 Les architectes  
 Les bureaux d'études  
 Les services techniques  
 Les responsables sécurité



### DURÉE

21 heures de formation

#### La coordination SSI : réception

- La réception technique du SSI
- Le dossier d'identité du SSI

#### Les règles d'exploitation et de maintenance

- Exigences réglementaires et normatives

#### Études de cas et validation des acquis

- Études de cas concrets portant sur des SSI de catégorie A
- Validation des acquis dans le cadre d'un examen écrit



## FORMATION DU PERSONNEL : EXPLOITER LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) – SSIP01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Formation obligatoire

Les systèmes de sécurité incendie sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils répondent à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation, etc. Les obligations ne s'arrêtent pas au matériel : leur exploitation, au quotidien comme en cas de sinistre, doit être parfaitement maîtrisée par le personnel du site. Cette formalisation est systématiquement personnalisée au SSI du site par nos formateurs, qui sont tous des ingénieurs coordonnateurs SSI. Un procès-verbal de formation conforme à la norme NF S 61-933 § 6.1. sera établi par nos soins en fin de formation.



### PROGRAMME

#### Le contexte normatif et réglementaire

- Contexte réglementaire
- Les normes NF S 61-931 et suivantes

#### Le service de sécurité incendie

- Les missions du service de sécurité incendie
- Les niveaux d'accès
- Les particularités du site

#### Les systèmes de sécurité incendie du site

- Définition d'un SSI
- Les différentes fonctions du SSI du site (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
- Les plans de zonage
- Les organes du SSI du site

#### Les règles d'exploitation

- Exigences réglementaires
- Exigences normatives
- Les consignes d'exploitation du SSI du site



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Exploiter le Système de Sécurité Incendie (SSI), au quotidien comme en cas de sinistre
- Savoir appliquer les consignes d'exploitation du site
- Comprendre les différentes fonctions du SSI
- Connaître les éventuelles modifications apportées au SSI



### PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



### DURÉE

2,5 heures de formation

#### Les règles de maintenance

- Exigences réglementaires et normatives

#### La coordination SSI

- La mission du coordonnateur SSI
- Le dossier d'identité du SSI

#### Exercice d'évacuation sur site

- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle

### Besoin de travaux ?

Constructions, réhabilitations, rénovations, mises aux normes...  
Confiez votre projet à nos maîtres d'œuvre et économistes de la construction.

## Nos missions



### Conception

Concrétisation de vos projets



### Réalisation

Respect des délais & qualité de mise en œuvre



### Consultation des entreprises

Sélection des meilleures compétences au meilleur prix



### Réception

Garantie de la conformité & de la bonne exécution

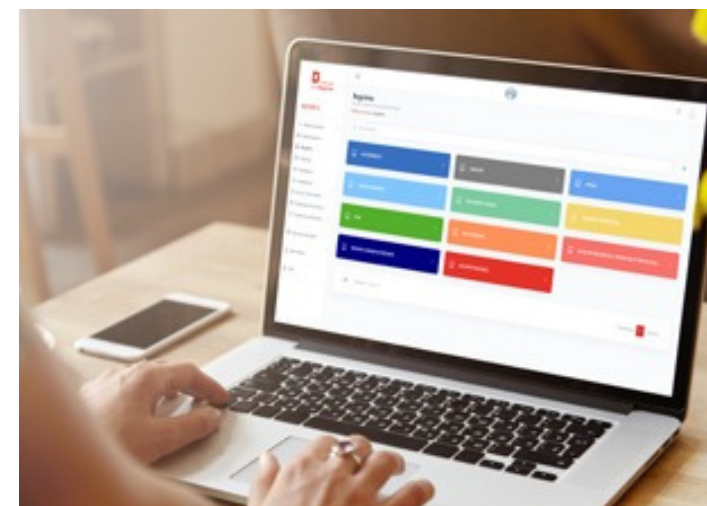


### Un projet ?

Passez à l'action avec BatiSafe !  
Contactez-nous au 04 79 61 29 81  
ou à [contact@batisafe.fr](mailto:contact@batisafe.fr)

## FORMATION À L'UTILISATION DE BATIFIRE

Véritable innovation en matière d'organisation, BatiFire permet de gérer en ligne, depuis une même interface, l'ensemble des registres et dossiers liés aux bâtiments. Afin de maîtriser la plupart des fonctionnalités, une formation est proposée pour prendre en main cet outil inédit qui facilite le respect de vos obligations en toute simplicité.



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Créer et paramétrer des établissements ;
- Créer des utilisateurs, prestataires et paramétrer leurs accès ;
- Ajouter des rapports, observations, prescriptions ;
- Comprendre et utiliser les différents tableaux de bord et autres fonctionnalités de BatiFire (application web et mobile) ;
- Devenir autonome dans la gestion de ses registres et dossiers dématérialisés ;
- Utiliser les fonctionnalités support.



### DURÉE

2 sessions de 3 heures espacées de 4 à 6 semaines.

*Ce découpage permet notamment de garantir un suivi optimal et de laisser le temps à chaque utilisateur de se familiariser avec l'outil entre les 2 modules de formation.*

*Des engagements d'implication dans l'outil seront pris en fin de 1ère session pour analyse en 2ème session.*

### PROGRAMME

#### Le paramétrage de BatiFire

- La création et la gestion des établissements
- La création des utilisateurs avec l'attribution des rôles et accès
- La création des prestataires et l'attribution de points de contrôle

#### La gestion du registre de sécurité incendie

- La gestion des points de contrôles
- La gestion des visites de la Commission de sécurité
- La gestion des formations
- Utilisation du tableau de bord
- Export des registres
- Autres fonctionnalités

#### Les fonctionnalités support

- Bons d'intervention
- Tableau de bord statistiques
- Base documentaire
- Tickets
- Centre de notification
- Autres fonctionnalités

### LA GESTION DES AUTRES REGISTRES ET DOSSIERS

- Mon Registre
- Le registre public d'accessibilité
- Le dossier technique amiante
- Le registre APSAD
- Le registre ICPE
- Le document unique
- Le dossier d'identité SSI
- Le carnet sanitaire
- Les plans de prévention, permis feu et protocole de sécurité
- Dossier de stockage
- BatiFire
- Audit



## LES ESSENTIELS POUR UNE MISE EN SÛRETÉ DES BÂTIMENTS – SU01

(Type de bâtiments concernés : tous)

La sûreté est un domaine encore peu réglementé mais nécessitant une approche structurée afin de déterminer les besoins et les systèmes adaptés à mettre en place. Cette journée de formation permet d'acquérir les compétences de base de la mise en sûreté d'un bâtiment.



### PROGRAMME

#### Le contexte normatif et réglementaire

- Le Code du travail
- La Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL)
- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- Les exigences particulières (PPMS, PSE)

#### L'analyse des besoins et des risques

- L'environnement du site
- Les points névralgiques
- Le plan de zonage sectoriel
- La localisation des flux
- L'identification du niveau de sûreté
- L'identification des critères de fiabilité

#### Les systèmes de mise en sûreté

- La vidéoprotection
- Le contrôle des accès
- L'alarme anti-intrusion
- La sonorisation

#### Les interactions entre sûreté et sécurité

- Contrôle des accès et issues de secours
- Les Systèmes de Sonorisation de Sécurité (SSS)
- Les systèmes d'hyper vision



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation applicable
- Comprendre les méthodes d'analyse d'un site
- Savoir appréhender les différents systèmes de sûreté
- Comprendre les interactions entre sûreté et sécurité



### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
Les architectes  
Les services techniques  
Les responsables sûreté



### DURÉE

7 heures de formation



Le domaine de la sûreté est à la fois simple à appréhender, car encore peu contraint par la législation, mais également vaste car entremêlé avec toutes les problématiques liées au bâtiment.

BatiSafe vous fait bénéficier de son expérience de terrain et de ses connaissances techniques. La mise en place de formations « sûreté » a pour objectif d'exposer aux participants le contexte normatif et réglementaire et de proposer une méthode d'analyse des besoins et des risques.





# BatiSafe

L'INTELLIGENCE DES NORMES

[Retrouvez nous sur \[batisafe.fr/formations\]\(https://batisafe.fr/formations\)](https://batisafe.fr/formations)



Savoie Hexapole | L'Agriion | 101 Rue Maurice Herzog | 73420 Mery  
Tél. 04 86 80 19 60 | [formations@batisafe.fr](mailto:formations@batisafe.fr)  
509 666 616 RCS Chambéry

**Présents dans toute la France**

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation sous le numéro 82 73 01777 73 auprès du préfet de RHÔNE-ALPES.